



VILLE de
GERARDMER



LIVRET DES VACANCIERS

“TOURISME RESPONSABLE”



LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
EST L'AFFAIRE DE TOUS !



PRÉSENTATION



Mot du Maire

Chers vacanciers,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue en Perle des Vosges. Prisée de tous, notre petite ville nature, située entre lac et montagne, accueille locaux, visiteurs, faune et flore. Charge à nous, tous ensemble, de respecter quelques petites recommandations pour sauvegarder cet agréable cadre de vie. Ce livret regroupe les conseils et informations nécessaires pour un séjour responsable réussi. Je vous souhaite un agréable séjour à Gérardmer.

Stessy SPEISSMANN



Mot de l'Adjoint à l'écologie et au développement durable

Vacancières, vacanciers,

Nous sommes heureux de vous accueillir à Gérardmer, petite station de montagne fière de son lac et de sa nature environnante encore préservée. Autant de charmes qui font de notre ville, la Perle des Vosges mais qui doivent faire l'objet de toute notre attention pour les préserver et continuer de faire de Gérardmer une ville où il fait bon vivre.

En tant que visiteurs, le temps d'un séjour, vous avez aussi un rôle à jouer dans la conservation de ce cadre exceptionnel. A travers ce guide, nous vous donnons les conseils à suivre pour un séjour responsable.

Par ailleurs, les Géromaises et Géromois sont fiers de pouvoir vivre et travailler dans leur massif de moyenne montagne et sont attachés à leurs traditions et à leur qualité de vie. Nous souhaitons ainsi à travers ce "livret des vacanciers" vous interpeller également sur le respect du cadre de vie et des habitants. Notre volonté est de nous inscrire dans un tourisme durable, dans l'intérêt de nos habitants et pour qu'aujourd'hui comme demain vos séjours à Gérardmer soient des plus agréables.

Bon séjour à Gérardmer !

Grégory BONNE

“GÉRARDMER & MOI !”

L'application mobile « Gérardmer & Moi » vous donne accès aux informations pratiques et aux différents services de la Ville en un clic !



POLLUTION SONORE & LUMINEUSE



Tout bruit susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de son intensité sonore, ne peut être effectué que dans les limites fixées.

Le saviez-vous ?

En montagne les sons s'emplifient, c'est l'effet amphithéâtre.



Hurlements

Vous venez d'arriver dans votre location, pensez à regarder la distance entre vous et les voisins pour ajuster le volume sonore.

Aboiements

Klaxon

Musique

Pensez au voisinage !
la gendarmerie et la police municipale patrouillent à toute heure pour prévenir mais aussi pour sanctionner les contrevenants au règlement. (amendes de 68€ et confiscation de matériel sonore).
Les feux d'artifice sont soumis à autorisation.



DÉJECTIONS CANINES ET MÉGOTS

La Commune continue de sensibiliser les Gérômois et visiteurs contre les incivilités constatées, à travers la campagne « Gérardmer, ville responsable ». Pour cela, des cendriers de poches sont disponibles en mairie et dans les différentes structures communales. De plus, afin de lutter contre les déjections canines, les propriétaires de chiens trouveront en ville de nombreux distributeurs de sacs.



Les contrevenants s'exposent à une amende s'ils sont surpris en train de jeter leurs mégots par terre.
Le délit concerne également les déjections canines

CONSOMMATION D'EAU

NON !!
au gaspillage de l'eau

L'eau distribuée par la ville provient de nombreuses sources de montagne, l'eau de pluie est captée par la forêt et les tourbières. Cette eau est de qualité supérieure, mais les quantités sont limitées.



Le saviez-vous ?

L'alimentation en eau potable est assurée en régie communale par deux unités de distribution pour un besoin journalier moyen de l'ordre de 1900 m³/j pour l'année 2020



Réglementation sur les bains à remous

Les piscines et bains à remous sont soumis à certaines réglementations. Le propriétaire est tenu de surveiller la qualité de l'eau du bassin en procédant au contrôle au moins deux fois par jour de la concentration en désinfectant de l'eau du bassin, du pH, de la transparence et de la température de l'eau. Il devra également procéder à la mise à jour quotidienne du carnet sanitaire avec mention des résultats de ces contrôles, du nombre de baigneurs et des apports d'eau neuve effectués.

Vous avez un spa dans votre location saisonnière, pensez à demander le carnet d'entretien mis à jour.



(1) <https://eau.selectra.info/consommation>

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

OUI !!
à l'économie d'électricité



LE TRI SÉLECTIF

Gerardmer & MOI
La liste des points d'apport volontaire est sur l'application mobile, onglet «Plan interactif»

100%
des **EMBALLAGES**
SE TRIENT
dans les Vosges



Le saviez-vous ?

Les pharmacies récupèrent les médicaments périmés ou non utilisés. Alors, ne les jetez plus à la poubelle.



Donneriez-vous une nouvelle vie à nos produits.



Suivez le guide du tri sur evodia.org

EVODIA

www.evodia.org

Résolution n°1

100%
des **EMBALLAGES**
SE TRIENT
dans les Vosges



CONTENEUR DE COLLECTE

Résolution n°1

100%
des **EMBALLAGES**
SE TRIENT
dans les Vosges



POUBELLE DE TRI

LES ORDURES MÉNAGÈRES



Info de Loustic :

de nombreux containers sont à votre disposition dans la ville alors participez au tri.



LAC : RÉGLEMENTATION



Le saviez-vous ?

Une autorisation municipale est obligatoire pour naviguer sur le lac. Accompagnée d'une vignette autocollante, l'autorisation est à présenter à la Police Municipale lors de contrôle.

Téléchargez le plan de zonage du lac directement sur le site internet de la Ville et achetez votre vignette en mairie.



Découvrez les zones de baignades autorisées à Gérardmer :

- > Plage de l'union nautique – accès payant
- > Espaces naturels de baignade (tolérée jusqu'à une distance de 25 mètres de la rive) : Quai du Locle, Espace LAC, LIDO.

[Carte sur le site internet de la ville.](#)

Un écosystème particulier

Ce grand lac naturel qui s'étend sur une surface de 115 ha est qualifié d'oligotrophe car c'est un écosystème constitué d'eaux froides et pauvres en nutriments. Il est donc particulièrement sensible aux pollutions organiques.

Pensez-y ! Certains produits peuvent être nocifs pour cet écosystème (crème solaire...). Les barbecues sont interdits sur les aires de baignades.

LAC : LES ANIMAUX



ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOS GRANDS LACS NATURELS



Pour la préservation du lac de Gérardmer, respectez ces règles :



« LE PAIN NOUS REND MALADE ET ACCROÎT LA PRÉSENCE DES RONGEURS QUI DÉSÉQUILIBRENT L'ÉCOSYSTÈME "LAC". NE NOUS DONNEZ PAS DE PAIN. »



LES ANIMAUX DOIVENT ÊTRE TENUS EN LAISSE SUR LES QUAIS DU LAC, PLAGES ET BAIGNADES INTERDITES AUX ANIMAUX.

> les animaux sont interdits sur les plages et dans l'eau

> les animaux doivent être tenus en laisse

> il est interdit de nourrir les canards avec du pain

BUS URBAIN, NAVETTE HIVERNALE



BIENVENUE À BORD de Gérardmer bus !

Chaque arrêt est matérialisé par un panneau qui vous indique son nom, les horaires de passage et la ligne desservie.

Gérardmer & MOI
Les horaires du bus urbain sont disponibles sur l'application mobile, rubrique Transport

La navette des neiges ! GRATUITE

La navette des neiges circule tous les jours pendant les vacances scolaires. Hors vacances, elle circule uniquement le week-end. Elle dessert les domaines de ski alpin et de ski nordique. La navette part du centre ville (rue du Levant, devant le gymnase Pierre et Paul DIDIER), direction la Mauseleine avec de nombreux arrêts sur la Commune. Renseignements sur le site : <https://www.gerardmer-ski.com>

LES MOBILITÉS DOUCES

Adoptons les bons gestes pour tout changer :
de nombreux arceaux pour vélos ont été installés en ville, retrouvez les sur l'application «Gérardmer & Moi!»

Vidanges camping-cars :
Afin d'éviter les vidanges sauvages, étant interdites, des zones de vidanges payantes sont à disposition des camping-car : parking de la Mauseleine, face au Linvosges et zone de la croisette.



Des bornes électriques sont à disposition place du Tilleul, place des Déportés et parking du Casino

Le vélo est une action écocitoyenne qui fera du bien à la nature et à votre porte-monnaie.

ÉQUIPEMENTS HIVER OBLIGATOIRES



Loi montagne :

Pour la période hivernale, des dispositifs antidérapants équipant les pneumatiques sont obligatoires pour tous les véhicules, et ce sur l'ensemble du territoire communal du 1^{er} novembre au 31 mars.

LES LABELS OFFICIELS ET LOCAUX



Adoptons les bons gestes pour tout changer. Vosges terre textile contrôle les producteurs textiles vosgiens pour garantir au consommateur une fabrication authentiquement vosgienne et responsable.



La marque « Vosges Terroir », connue depuis plus de 30 ans, valorise les produits Vosgiens et leurs qualités.



Famille Plus mobilisé pour assurer la santé et la sécurité des familles en vacances ! Les destinations labellisées Famille Plus s'engagent à accueillir au mieux les familles, tout en mettant en œuvre les directives nationales du Ministère de la santé pour respecter les règles sanitaires en vigueur.



Bleu Vert Vosges regroupe les producteurs de plantes et de fruits du Massif des Vosges qui souhaitent partager leurs connaissances.



Marque locale «Race Bovine Vosgienne»

FRUITS ET LÉGUMES DE SAISON



Le saviez-vous ?

Les marchés hebdomadaires ont lieu les jeudis et samedis matins - place du 8 mai 1945. Des marchés d'été ont également lieu en centre-ville et aux abords du lac. Renseignements sur le site internet de la ville de Gérardmer.

Mois de la
Brimbelle



Mois de la
Mirabelle



Juillet

Fruits	Poire	Légumes	Artichaut
	Prune		Asperge
	Rhubarbe		Aubergine
	Tomate		Betterave
	Figue		Blette
	Framboise		Brocoli
	Groseille		Carotte
	Myrtille		Céleri-branche
	Nectarine		Concombre
	Pastèque		Courgette

Août

Fruits	Mirabelle	Légumes	Concombre
	Mûre		Courge
	Myrtille		Courgette
	Pêche		Épinard
	Poire		Fenouil
	Pomme		Frisée
	Prune		Haricot vert
	Pruneau		Laitue
	Raisin		Oignon
	Tomate		Poivron

Septembre

Fruits	Baie de goji	Légumes	Haricot vert
	Coing		Laitue
	Figue		Oignon
	Melon		Panais
	Mirabelle		Patate douce
	Mûre		Poireau
	Myrtille		Poivron
	Noisette		Potiron
	Noix		Concombre
	Pruneau		Courge

FAUNE LOCALE À PRÉSERVER



Le Lynx

Il est le plus grand félin d'Europe. Avec sa fourrure tâchetée, ses oreilles ornées de pinceaux noirs et ses favoris, le lynx boréal (*Lynx lynx*) a frôlé l'extinction il y a quelques décennies.



La Gélinotte des bois

Connu comme le plus petit Tétragnidé européen, la Gélinotte des Bois se nourrit principalement en hiver, quand il n'y a pas de neige, de pousses de myrtille, de bourgeons de framboisiers, d'arbres et d'arbustes feuillus. La présence de la Gélinotte confirme d'une zone forestière particulièrement riche et diversifiée en essences arbustives.



La Chauve-souris

Les deux tiers des espèces de chauves-souris de France se trouvent aujourd'hui dans les Vosges. Ces animaux souvent mal-aimés et menacés sont pourtant très utiles dans leur rôle de prédateurs d'insectes. En effet, chaque chauve-souris peut capturer 2000 à 3000 insectes chaque nuit, soit jusqu'à 1kg par an.

Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine : 20 Chemin de l'Ecole des Xettes 88400 GERARDMER

Tél : 03 29 60 91 91 / Mail : cengerardmer@cen-lorraine.fr / Site web : www.cen-lorraine.fr

QUIÉTUDE ATTITUDE



L'objectif du programme « Quiétude attitude » est de faire connaître au public la localisation des zones de quiétude pour la faune sauvage et les sensibiliser aux bons réflexes à adopter dans le milieu naturel pour préserver le calme nécessaire à la survie de la faune. Ce programme s'adresse aux professionnels, aux vacanciers et aux locaux. La faune est fragile, et principalement en hiver. **Alors, soyons tous acteurs de la quiétude !**



Le saviez-vous ?

La faune de montagne est particulièrement sensible à la lumière et au bruit, comme par exemple la chauve souris ou le papillon.

- 1 Je prends connaissance des zones de quiétude et de la réglementation.** Avant votre départ, planifiez votre sortie en localisant les zones de quiétude et consultez la réglementation des espaces protégés.
- 2 Je reste sur les itinéraires balisés dans les zones de quiétude.** Les animaux sauvages s'habituent ainsi à la présence de l'Homme et sont moins dérangés.
- 3 Je respecte le silence de la nature.** Les espèces les plus fragiles ont besoin de calme pour survivre, les humains le recherchent pour se ressourcer.
- 4 Je tiens mon chien en laisse.** Les chiens en liberté peuvent provoquer la fuite des animaux sauvages et compromettre la nidification des oiseaux au sol.
- 5 Je privilégie les activités en journée.** La nuit, la faune est habituée au calme et à l'absence d'activité humaine.

La carte interactive ci-dessous permet de localiser avec précision les zones de quiétude mises en place pour la faune sauvage. <https://quietudeattitude.fr>

TOURBIÈRES : RICHESSE LOCALE



Le saviez-vous ?

Les tourbières sont présentes sur le massif gérômois avec des conditions parfaites pour exister : un sous-sol en granite et un climat montagnard. Elles sont fondamentales car elles stockent quasiment autant de carbone que l'atmosphère terrestre, pourtant elles ne couvrent que 3% de la surface du globe.



Des visites sont régulièrement proposées sur la tourbière du Grand Etang, profitez-en !



CUEILLETTE DE JONQUILLES



Le saviez-vous ?

La cueillette des jonquilles dans les Vosges est réglementée pour préserver ce trésor de la nature. Il est important de couper les feuilles à la base et de ne pas arracher les feuilles ou les bulbes. La limite est fixée à un bouquet par personne, sans abuser.



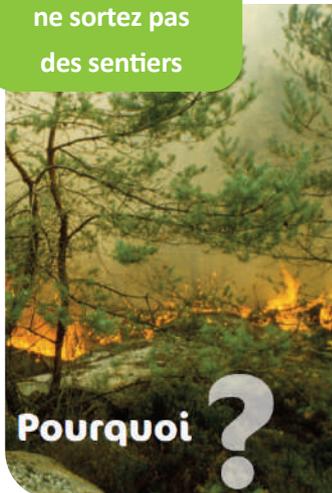
La Fête des Jonquilles est une manifestation Gérômoise qui a lieu en général tous les deux ans en avril, période de floraison de la jonquille.

N'arrachez pas le bulbe de la jonquille quand vous la cueillez. Sinon elle ne poussera plus et la prochaine fois, vous n'en verrez plus dans les près.



LES BONS USAGES EN FÔRET

En forêt,
ne sortez pas
des sentiers



Pourquoi ?

- Les feux de forêt sont souvent provoqués par des négligences. Dangereux pour les promeneurs et les riverains, le feu détruit aussi la forêt et les animaux.
- Si la végétation se réinstalle après un incendie, plusieurs décennies sont nécessaires pour que la biodiversité se rétablisse.
- Des feux trop rapprochés engendrent une dégradation irréversible du milieu.

Crédit photo : ONF

- › N'allumons ni feu, ni barbecue.
- › Ne jetons pas de cigarettes.
- › Laissons les routes forestières accessibles pour les secours.
- › Campons uniquement dans les lieux autorisés.
- › Respectons les interdictions d'accès en période à haut risque.

NON !!
au barbecue en forêt



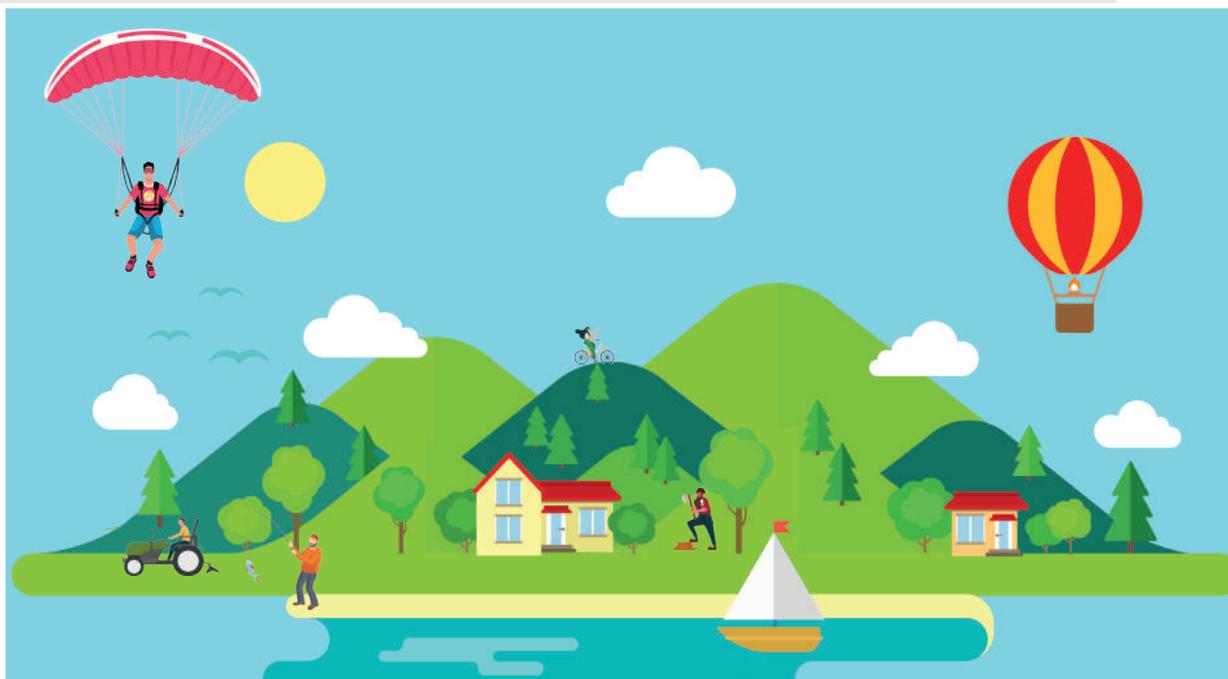
Le saviez-vous ?

Chaque année en France, 3 000 feux de forêt sont enregistrés et environ 17 000 hectares partent en fumée sur le bassin méditerranéen.

Faites attention
lorsque vous vous
promenez en
forêt. Pas de
barbecue ni de
mégot jeté au sol.



LE PARTAGE DE LA MONTAGNE



NOTRE MONTAGNE EST HABITÉE, ELLE SE PARTAGE ENTRE HABITANTS ET VISITEURS.

LES CONTACTS UTILES



Mairie de Gérardmer

46 rue Charles de Gaulle - 88400 Gérardmer

Tél : 03 29 60 60 60

villedegerardmer@mairie-gerardmer.com



Office de tourisme Communautaire Gérardmer Hautes Vosges

4 Place des Déportés - 88400 Gérardmer

Tél : 03 29 27 27 27

info@gerardmer.net



Application « Gérardmer & Moi »

Disponible sur Google Play et l'App Store



Objets trouvés : Police municipale

Rue de la Promenade

Tél : 03 29 60 60 61

